



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2022, 19h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022
3. Vente et dissolution de SITEBCO
4. Rapport concernant l'octroi d'indemnités aux membres du Conseil général, du Conseil communal et des Commissions
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'un poste équivalent plein-temps au service de la conciergerie
6. Budget 2023
7. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2023
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 160'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau d'éclairage public pouvant intervenir en 2023
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 420'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2023
10. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.- TTC pour un plan d'entretien des cours d'eau et un concept de protection contre les crues
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'130'000.- TTC pour la mise en conformité aux normes LHand des arrêts de bus sur les territoires de Colombier et de Bôle
12. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'350'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue du Temple à Bôle et sa requalification avec un aménagement de surface de qualité « vieux village »
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général de Commune concernant la modification de l'article 61 RGC
14. Interpellations et questions
15. Communications du Conseil communal
 - Fusion
 - PAL
16. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 35 conseillers généraux :

BÄRFUSS Chloé, BENA Daniel, BERGQVIST Johan, BONDALLAZ Stéphane (premier vice-président), **BRÜSCHWEILER Ivan, BUGNON David, BURGAT François, CHEN Chien-Yu** (scrutatrice), **DUBOIS Pierre-Alain** (scrutateur), **EGLI Philippe, ERNST Jean-René, ETTER Daniel** (secrétaire), **GODET Louis, GYGI Robert** (secrétaire adjoint), **HIRTER Jennifer, JAQUET Grégory, JEANRENAUD Yann, KISANGA STACCHETTI Makiala** (seconde vice-présidente), **LAPRAY Vincent, MAIER Corinne, MATTER Marie-France, MEIER Morgan, MESNIER-VILLARD Fabienne, NICOLESCU Sandra, PESSINA Jean-Marc** (président), **PLATZ Sarah, SCHWAB Fabian, SEILER Alexandre, SCHWEIZER Elsa, SPACIO Gemma, STEINER Anouk, STEINER Olivier, ZBINDEN Raphaël, KÜNZI Jean-François** (suppléant),

8 excusés (sans les suppléants) : **BÄRFUSS Philippe, BRIDEL Christophe, BUSCHINI Gianni, CHENAUX Jeremie-Gaetan, DONNER Philippe, GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, STEINER Christian, VERMOT Michel, LUTHY Martial** (suppléant), **MILHAUD DUVERNAY Liza** (suppléante), **MUSITELLI Delio** (suppléant), **MUSITELLI Océane** (suppléante), **VINCENT Patrick** (suppléant)

Membres du Conseil communal présents : **KUROWIAK Roxane** (présidente), **DUPASQUIER Philippe** (vice-président), **AUBERT Natacha** (secrétaire), **LANTHEMANN Marlène** (secrétaire adjointe) et **PLATZ ERARD Solange** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 35

Le nombre d'excusés : 8

La majorité absolue est de : 18

Majorité des 2/3 est de : 24

Communication du président

M. Jean-Marc PESSINA (président) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

Mme Roxane KUROWIAK, pour le Conseil communal Le Conseil communal souhaite proposer une modification de l'ordre du jour, soit le remplacement de la demande budgétaire de CHF 160'000.- pour l'éclairage public par une demande de crédit cadre de CHF 1'200'000.- pour l'éclairage public.

M. Jean-Marc PESSINA (président) demande si la modification de l'ordre du jour est acceptée.

L'ordre du jour modifié est adopté par 24 oui, 4 non et 7 abstentions.

2. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Vente et dissolution de SITEBCO

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux Commissions. La parole n'est pas demandée par les Commissions. La parole est donnée aux groupes.

M. Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe socialiste. Considérant les explications fournies à la Commission des Finances et à la Commission Technique, leur avis favorable, considérant le vote positif du Conseil Intercommunal de SITEBCO et de sa Commission financière, qui prévaut sur notre propre décision aujourd'hui, le groupe socialiste a préavisé favorablement, à l'unanimité, cette décision du Syndicat et la vente à ELI10 du réseau.

M. Olivier STEINER pour le groupe PLR. Le groupe PLR a pris connaissance du rapport et a tenu une courte discussion sur le sujet. Les détails de la vente de SITEBCO ont été présentés à la Commission financière et les membres PLR de cette Commission ont pu alimenter la discussion du Groupe. Le Groupe s'est positionné en faveur de la vente de SITEBCO à l'unanimité des personnes présentes.

M. Fabien SCHWAB pour le groupe les Verts. Les Verts ont pris connaissance du dossier de la vente de SITEBCO avec intérêt. Nous rejoignons les conclusions du rapport, notamment les enjeux en lien avec la gouvernance de la structure et la proposition de transfert des actifs à ELI10 et nous voterons positivement pour cette proposition.

M. Louis GODET, pour le groupe PVL. C'est tout à fait logique que SITEBCO « disparaisse » au profit d'Eli10, car SITEBCO a été créé il y a une quarantaine d'années et on voit l'évolution aujourd'hui avec ce qui est mis dans le rapport, la concurrence, le fait que SITEBCO perde des clients, une gestion administrative compliquée. Si on peut se passer d'un syndicat intercommunal, c'est une très bonne chose en matière de gouvernance. Les Verts-libéraux soutiendront cet objet à l'unanimité.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion article par article de l'arrêté relatif à la vente des téléseaux et à la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution SITEBCO.

Le président soumet l'arrêté dans son ensemble au vote de l'assemblée.

Soumis au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Rapport concernant l'octroi d'indemnités aux membres du Conseil général, du Conseil communal et des Commissions

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole au Conseil communal.

Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Ce dossier est issu de discussions tenues dans les rangs du Conseil général, notamment par rapport à la durée et la fréquence de certaines séances. C'est sur cette base que le dossier a été étudié par le Conseil communal et que ce dernier vous soumet cette proposition.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux Commissions.

M. Pierre-Alain DUBOIS (Les Verts) pour la Commission financière. La Commission financière estime que la commune a les moyens financiers de supporter cette augmentation. Toutefois, la solution proposée ne semble pas atteindre le but de compenser les frais que peut générer la présence aux différentes séances, par exemple de garde d'un enfant.

Finalement la Commission financière préavise favorablement cet arrêté par 2 voix pour et 7 absentions

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

Mme Anouck STEINER, pour le groupe socialiste. Lit le texte préparé par Mme Guillaume-Gentil, absente pour cause de maladie.

Le groupe socialiste s'est penché sur ce rapport qui a suscité de nombreuses discussions diverses et variées. D'aucun.e trouvait que ce n'était pas le moment dans la morosité ambiante de cette fin d'année où plusieurs de nos concitoyens se trouvent dans une situation pécuniaire difficile de nous octroyer des indemnités supplémentaires. D'autres trouvaient qu'actuellement nous ne recevions qu'une symbolique obole pour tout le travail accompli à titre presque bénévole et que cette augmentation minime était un pansement trop léger. Plusieurs membres ont relevé les indemnités conséquentes que reçoivent les membres des Conseils généraux des communes qui nous entourent et s'étonnaient des différences flagrantes de rémunération avec la commune de Milvignes.

Certains apprécient que le rôle du rapporteur ou secrétaire de PV soit enfin majoré de CHF 20.-, mais regrettent que les présidences de commission ne soient reconnues à leur juste valeur quand on sait le temps passé à rédiger un ordre du jour, rassembler des documents ainsi qu'à préparer les séances parfois avec un chef de service.

Le groupe socialiste adoptera ce rapport dans sa grande majorité en regrettant toutefois la frilosité de cette augmentation.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Le sujet de l'augmentation de l'octroi d'indemnités aux membres du Conseil général a été brièvement discuté au sien de notre groupe. Il nous a permis de discuter des valeurs de notre système politique ainsi que du travail de milice qui permet à la machine démocratique d'opérer.

Bien que certains ne seraient pas entrés en matière initialement, ils ont été convaincus par les arguments de leurs collègues, pour finalement accepter à l'unanimité l'augmentation proposée ainsi que les suppléments pour la prise de procès-verbaux et le repas de fin d'année.

Mme Elsa SCHWARZER pour le groupe Les Verts. Le groupe était très partagé sur cette question. 3 pour, 3 contre et 2 absentions. Le groupe se joint aux réflexions du groupe socialiste.

M. Olivier STEINER pour le groupe PLR, le Groupe PLR a apprécié la proposition du Conseil communal. Il note néanmoins que les indemnités restent symboliques dans le projet présenté, même s'il est apprécié que le rédacteur d'un procès-verbal de séance soit indemnisé. Au vu de l'aspect symbolique des indemnités et du fait que celles-ci restent très inférieures à ce qui se pratique dans les autres communes avoisinantes, il n'y a pas eu de majorité pour approuver ce projet. Au contraire, 7 personnes ont demandé à ce qu'il soit retiré tandis que 4 autres auraient voulu amender le projet pour amener les indemnités à des valeurs proches de la pratique des communes voisines. Ainsi le Groupe n'a pas de position formelle sur ce sujet.

M. Philippe EGLI (PS) en son nom propre. Propose un amendement au titre de l'article 7 afin de changer l'intitulé de cet article en « Visite de conformité » au lieu de « Commission du feu ». Il peut y avoir d'autres commissions ou délégation qui font des visites. La modification proposée permet de couvrir d'autres commissions, par exemple la Commission de salubrité publique, qui peuvent faire des visites.

Mme Marlène LANTHEMANN, pour le Conseil communal. Les commissaires de la Police du feu, pour les visites de conformité, sont des personnes externes à la Commission et ces dernières sont rémunérées pour cette activité. Ces personnes ont un statut différent des Commissaires de la salubrité publique.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (PS) en son nom propre. Cela concerne la réponse de Mme Lanthemann, sur l'article n°7 de l'Arrêté. Si le terme « Visite de conformité » n'est pas adéquat par rapport à l'intervention sur le terrain des membres des autres commissions, quel terme doit-on utiliser dans ce cas ?

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'amendement proposé au vote: remplacer le titre marginal « Commission du feu » par « Visite de conformité ».

Le terme « Visite de conformité » fait l'objet d'un débat entre plusieurs Conseillers généraux, notamment la fonction des personnes qui effectuent ces visites de conformité.

M. Philippe EGLI (PS) en son nom propre. Retire sa proposition d'amendement.

Soumise au vote, l'entrée en matière de l'arrêté est refusée par 18 voix contre, 15 voix pour et 1 abstention.

5 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'un poste équivalent plein-temps au service de la conciergerie

Le président donne la parole aux Commissions.

M. Pierre-Alain DUBOIS (Les Verts) pour la Commission financière. Ce point a suscité peu de débats. Quelques éclaircissements ont été obtenus. La Commission financière préavise favorablement à l'unanimité.

Le président donne la parole aux groupes.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Le sujet nous a été exposé par la conseillère communale en charge du dicastère. Nous nous sommes rapidement rendu compte que la proposition faite d'augmenter les forces au sein du service de conciergerie, répondrait à de nombreux challenges auxquels celui-ci fait face; et ce non seulement sur les services garantis à l'anneau d'athlétisme, mais aussi au service dans son entier et de lui donner ainsi un nouveau souffle. Nous y avons aussi vu

l'opportunité, d'ouvrir l'appel d'offres à des postes à temps partiel, mais ceci sera du ressort du service. C'est pourquoi notre groupe soutiendra à l'unanimité cette demande d'augmentation d'EPT.

Mme Corinne MAIER pour le groupe PLR. Le groupe a pris connaissance de ce rapport. Le groupe s'interrogeait sur le fait que sur les trois postes précédemment octroyés par le Conseil général et dont le Conseil communal devait répartir les tâches, il n'y ait eu que peu ou pas d'EPT dévolu à la conciergerie. De plus, nous nous demandions si, par la suite, il serait possible d'externaliser les tâches de conciergerie un peu plus fréquemment par exemple pour le nettoyage des temples ou encore engager des personnes en intérim en cas de travaux plus conséquents. C'est sans doute une autre manière de faire que tout de suite engager des personnes supplémentaires. Le groupe votera cette demande à l'unanimité.

Mme Anouck STEINER pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport. Ils ont été sensibles à la situation vécue par le personnel du service de conciergerie qui se trouve en situation de surcharge de travail. Situation susceptible de péjorer l'état de santé de ses collaborateurs et collaboratrices qui œuvrent quotidiennement à l'entretien du patrimoine bâti de notre commune. Il salue les réflexions qui ont été menées et c'est à l'unanimité moins 1 abstention que le groupe socialiste a approuvé le rapport.

M. Fabien SCHWAB pour le groupe Les Verts. Le groupe a examiné avec attention le rapport et particulièrement les questions des besoins en ressources humaines du service. Il soutient la démarche engagée par la commune et espère que l'engagement de ressources supplémentaires permettra d'améliorer significativement les conditions de travail du service. En conséquence, les Verts soutiendront le rapport.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière de l'arrêté.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée avec 33 pour et 1 abstention.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion article par article au sujet de l'arrêté relatif à la création d'un poste équivalent plein-temps au service de la conciergerie.

Soumis au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Budget 2023

Le président donne la parole au Conseil communal

- **M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal.** Quelques points marquants issus du processus de préparation du budget 2023 :
 - o 3 augmentations externes à la vie de la commune, pas sous notre maîtrise directe, pour 1 M CHF au total
 - Augmentation subsides Lamal pour CHF 254'000.-
 - Augmentation des charges liées à Cescole CHF 450'000.- en chiffres ronds
 - Augmentation des frais liés au préscolaire
 - Plus d'enfants (20)
 - Plus de temps
 - o D'un autre côté, notre part à la péréquation baisse de CHF 250'000.- en chiffres ronds.
 - o Et nous enregistrons notre part de la vente de Sitebco sous forme de revenu extraordinaire.

Cette situation nous conduit à un léger déficit, que nous pourrions couvrir par un prélèvement au compte de la réserve de politique conjoncturelle pour un montant de CHF 184'000.-.

Dans les dernières semaines, tant le Conseil d'État que le Grand Conseil ont pris des mesures « pour lutter contre la vie chère ». Ces mesures prises par le CE ont un effet net sur le ménage communal d'environ CHF 100'000.- positif. Par prudence, et suite à la séance avec la CoFin, nous avons renoncé à inclure ce montant dans les revenus de 2023.

La semaine dernière, le GC a pris d'autres mesures qui se répartissent de la manière suivante :

p. 63	512000 / 36110.02 Subside LaMal	CHF 79'300.-
p.67	57200 / 36110.06 Facture sociale	CHF 41'800.-
p. 29	2100 / 48940.00 Prélèvement réserve de politique conjoncturelle	CHF 121'000.-

(CHF 121'100.- en chiffres ronds pour un budget à l'équilibre)

Ce prélèvement de CHF 121'000 augmente le déficit. Donc le prélèvement total à la réserve conjoncturelle se monte à CHF 305'000.- (soit CHF 184'000 + CHF 121'000.-).

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux Commissions.

M. Pierre-Alain DUBOIS (Les Verts) pour la Commission financière. La revue et compréhension du budget a occupé la Commission financière toute une séance le 22 novembre et encore au début de la séance du 29 novembre vu les changements dus à la vente de SITEBCO et les décisions du Grand Conseil entre le 22 et le 29.

Nous regrettons l'absence de bilan prévisionnel comme cela se fait dans le privé, car cela permettrait de mieux appréhender la dette et la fortune future.

La répartition de la dette entre les différents postes manque également, car elle permettrait d'évaluer si le montant des différentes taxes est juste.

La répartition des EPT par fonctionnelle serait également souhaitable dans le rapport, pour mieux évaluer les évolutions du budget d'une année à l'autre.

Il est à relever que les charges nouvelles provenant du canton sont en partie compensées par la nouvelle péréquation.

L'évaluation des rentrées fiscales pourrait être surévaluée vu la progression à froid décidée par le Grand Conseil. Cela pourrait aboutir à des comptes 2023 moins bons que budgétés.

Il a été relevé que le prélèvement à la réserve conjoncturelle pour pallier des charges pérennes va diminuer notre capacité à amortir des charges extraordinaires futures.

La Commission financière a bien sûr eu de nombreuses questions concernant les charges et les investissements, auxquelles le Conseil communal a répondu à satisfaction.

Finalement, la Commission financière préavis favorablement l'adoption du budget 2023 à l'unanimité.

M. Olivier STEINER (PLR) En complément de l'intervention de M. Dubois, il précise que le Conseil communal et la Commission financière ont prévu en janvier une séance spécifique sur le sujet de l'étude de la dette communale.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Raphael ZBINDEN pour le groupe PLR. Le groupe PLR a examiné le budget communal 2023 avec intérêt lors de sa séance du 12 décembre. Nous tenons à remercier le Conseil Communal et leurs services pour la rédaction du budget, la complétude des commentaires écrits et dispensés lors de nos différentes entrevues.

Les discussions du groupe ont tourné autour :

- Des charges en augmentation pour Cescole pour 2023 et à priori également pour 2024 en vue de la rénovation du bâtiment.
- Des charges liées aux crèches
- Des augmentations de la facture des énergies

Globalement, nous constatons que le budget atteint difficilement l'équilibre malgré la vente et dissolution de SITEBCO et le prélèvement conséquent à la réserve conjoncturelle.

On se trouve à priori devant la perspective de charges supplémentaires importantes et pérennes qui devraient grever le budget communal. Des réflexions et des actions devront être menées afin de mieux stabiliser les futurs exercices comptables.

Finalement, le groupe soutiendra à l'unanimité le budget 2023.

Mme Fabienne MESNIER-VILLARD pour le groupe PVL. Le budget 2023 est équilibré, il présente un résultat net prévisionnel de 0 ce qui est rassurant. Mais si on n'y regarde de plus près, certaines charges pérennes ont augmenté et vont encore augmenter au cours des prochaines années, comme par exemple la part de Milvignes au budget du cercle scolaire de Cescole qui augmente de 449'000.- francs par rapport au budget 2022 et qui va encore augmenter ces prochaines années vu les charges d'amortissements prévisibles qui vont découler des travaux à venir. À signaler également les augmentations importantes de charges dans le domaine de la facture sociale et des subventions pour les crèches.

Sans le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle pour un montant total de 305'000 francs, une diminution des charges liées à la péréquation financière intercommunale de 249'000 francs, ainsi qu'une recette extraordinaire liée à la vente du Syndicat intercommunal du téléseu SITEBCO de 650'000 francs, le résultat net prévisionnel serait une perte de 1,2 million de francs.

À cela s'ajoute le fait que la réserve de revalorisation du patrimoine administratif, dont le prélèvement prévu dans le budget 2023 s'élève à 952'600 francs, sera bientôt épuisée.

En conclusion, les années à venir apporteront leur lot de défis pour les finances communales, mais revenons au budget 2023 que le groupe Vert Libéral acceptera à l'unanimité.

Mme Marie-France MATTER pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a procédé à une étude très attentive du budget 2023.

Concernant les commentaires relatifs au budget, rapport p. 3 le groupe socialiste regrette le terme qualifié de « brutal » concernant l'augmentation des charges de la part communale aux subsides LaMal de la facture sociale, des frais occasionnés par le cercle scolaire de Cescole, ainsi que des besoins de gardes des parents dans les crèches du canton. En effet, le terme « brutal » ne convient pas. Le groupe socialiste aurait préféré que l'augmentation pérenne ne soit pas qualifiée ou qu'elle soit exprimée différemment, par exemple, augmentation justifiée ou cohérente.

Le groupe socialiste ne rencontre pas d'inquiétudes à la lecture du budget 2023, mais il tient à rendre attentif les citoyens que la Commune ne bénéficiera pas chaque année d'une recette extraordinaire et qu'il faudra lors de l'élaboration du budget 2024 revoir les priorités au vu des augmentations pérennes attendues. Il souligne la clairvoyance du Conseil communal de plafonner les investissements à environs CHF 4'000'000.- afin de tenir compte non pas seulement du degré d'autofinancement, mais également des forces humaines à disposition pour les réaliser au mieux.

Le groupe socialiste approuvera le budget proposé et se prononcera sur des amendements qui seront proposés de part et d'autre.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts. Les chiffres changeants au cours des 2 dernières semaines montrent à quel point l'exercice du budget est difficile dans un environnement se mouvant rapidement.

Toutefois, les questions que nous nous sommes posées ont trouvé réponse et il nous semble que ce budget est bien pensé vu les circonstances.

L'utilisation de la réserve conjoncturelle pour combler le déficit ne pourra pas être renouvelée l'année prochaine. Nous allons donc au-devant d'une période de vaches maigres.

Nous avons essayé d'ajouter une ligne au budget pour des actions permettant d'atténuer les conséquences du réchauffement climatique. Malheureusement, les discussions préparatoires nous

ont montré qu'il n'y a aucune chance que cette dépense modérée soit acceptée telle quelle. Nous reviendrons donc à la charge sous une autre forme.

Il reste regrettable que depuis des années, la commune ne consacre pas d'argent à la protection de la nature, à la protection de l'air et du climat, à la protection de l'environnement et ne consacre que les sommes obligatoires de participation au fonds de secours. Autrement dit aucune somme n'est consacrée à des actions concrètes dans la commune.

Malgré cette douloureuse constatation, les Vert-e-es accepteront le budget 2023.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion sur le budget page par page .

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Page 63, les décisions du Grand Conseil feront que les adaptations de CHF 79'300 sont à ajouter au compte 36110.02 Subside LaMal. Page 67, un montant de CHF 41'800.- doit être ajouté au compte 31610.06 Facture sociale.

M. Grégory JAQUET pour le groupe socialiste propose un amendement à la page 66 – 67. Il propose d'ajouter dans les comptes 59200 Actions d'entraide dans le pays et 59300 Actions d'entraide à l'étranger des sommes pérennisées dans le budget pour participer à l'effort collectif en faveur des personnes vulnérables dans un monde qui affronte des crises accroissant les inégalités, les détresses et les drames et dans une Suisse où les situations de précarité sont nombreuses. Il propose, en tant que collectivité, de stabiliser un effort mineur, mais permanent dans nos exercices financiers.

Il propose, après consultation des efforts des communes voisines et examen de la situation budgétaire de Milvignes de porter au budget une contribution de CHF 20'000.- en 2023 afin de participer à cet effort de coopération au développement. D'attribuer, d'une part, une somme de CHF 10'000.- dans le compte 59200 pour les actions d'entraide dans le pays, charge au Conseil communal de les attribuer à des organisations et de renseigner notre Autorité sur ses choix, dans le même esprit que celui qui a régné durant la gestion solidaire de la crise COVID. Et d'autre part, l'attribution d'une somme de CHF 10'000.- dans le compte 59300 pour les actions d'entraide à l'étranger. Pour cette dépense, le groupe socialiste propose de traiter la difficulté que représente l'analyse des projets, leur éthique à examiner, la garantie d'impact réaliste et la protection contre une dilution dans des charges administratives plutôt que directement efficaces pour les personnes en détresse, d'utiliser la fondation cantonale pour la coopération au développement (Latitude 21), qui centralise les contributions des communes et contrôle strictement les projets appuyés, rendant les efforts des communes consistants et cohérents, contrôlés par des professionnels au fonctionnement transparent et appuyé par le canton.

Le groupe socialiste propose donc d'ajouter la somme de CHF 20'000 répartie à parts égales entre les lignes 59200 et 59300.

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Le Conseil communal est sensible à ces demandes, mais il vous propose de ne pas les accepter pour les raisons suivantes : pour les aides à l'intérieur du pays (ligne 59200), le Conseil communal n'attend pas d'être sollicité pour offrir son aide. Pour le volet à l'étranger, c'est la Confédération qui s'occupe des relations avec l'extérieur du pays avec notamment un office fédéral qui se consacre au développement et au soutien dans des pays tiers. Pour le Conseil communal, ce n'est pas le rôle d'une commune d'agir directement à l'étranger. Pour ces raisons, le Conseil communal recommande de refuser ces propositions.

M. Grégory JAQUET (PS). Les efforts de solidarité ont déjà été proposés précédemment par le groupe socialiste. Il rappelle qu'il n'y a jamais de bon moment pour faire un acte de solidarité et qu'il y a toujours de bonnes raisons de renoncer à faire un tel acte. Celui qui est demandé, dans un budget de CHF 40 millions, soit deux gestes pérennes de CHF 10'000.- pour une solidarité, non pas extraordinaire, comme évoquée par le Conseil communal, mais de solidarité ordinaire, qui consiste à appuyer des œuvres d'entraide qui travaillent dans notre collectivité pour les situations ordinaires de précarité en Suisse. La référence au COVID faisait référence à la méthode de distribution, c'est-à-dire des choix qui avaient été laissés au Conseil communal. C'est bien ce que le groupe socialiste propose pour cette

mesure d'entraide solidaire, permanente et pérenne sur le budget de notre collectivité. Si la Confédération (par la DDC) était la seule chargée de la coopération au développement, Latitude 21 n'aurait pas de raison d'exister.

La part de solidarité qui est proposée au Conseil général paraît mesurée et acceptable.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'amendement du groupe socialiste au vote.

Soumise au vote, l'amendement du groupe socialiste est rejeté par 16 voix contre, 15 voix pour et 1 abstention.

M. Jean-Marc PESSINA (président) continue la discussion sur le budget page par page.

Il n'y a pas d'entrée en matière.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne lecture de l'arrêté relatif au budget et l'arrêté est discuté article par article. Le budget est corrigé afin de tenir compte des amendements votés par le Grand Conseil et de la non entrée en matière au sujet des jetons de présence.

Soumise au vote, l'arrêté dans son ensemble, est accepté par 33 voix pour et 1 voix contre.

7. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2023

Le président donne la parole aux Commissions.

M. Pierre-Alain DUBOIS (Les Verts) pour la Commission financière. Très peu de débats à la Commission financière pour ce crédit d'un domaine autoporté, qui prévoit favorablement ce crédit à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Vincent LAPRAY pour le groupe PLR. Ce rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme Johan BERQUIST pour le groupe Les Verts Le groupe des Verts approuve à l'unanimité les travaux proposés, avec un peu d'hésitation sur le bétonnage du chemin « bunker » et en se réjouissant de la réfection du chemin « Cap de bise » en 2023.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Le rapport relatif à la demande de crédit budgétaire a d'abord soulevé un certain nombre de questions, remarques et commentaires sur le crédit budgétaire de 2022:

Nous souhaitons tout d'abord féliciter le Conseil communal quant à la solution trouvée pour la plage d'Auvernier, ainsi que les pistes entrevues pour le Cap de bise.

Nous saluons ensuite l'agilité dont a fait preuve le Conseil communal et ses services afin d'agir sur les conséquences des inondations de l'été 2021.

Nous avons ensuite été surpris, qu'en ce qui concerne les travaux de réfection du ponton, que la question du plan de quartier n'ait pas été soulevée lors de la demande budgétaire de l'an dernier.

En ce qui concerne les projets de 2023, le Conseil communal nous annonce :

L'abattage d'arbres et des replantages de compensation en 2023. Mais quand est-il des arbres qui ont été abattus en 2022, seront-ils compensés également ? En effet depuis trois ans maintenant les zones de plages, de l'étang, du parking du port, de la petite forêt vers le collège, de la zone humide vers la sortie d'autoroute de la Brena, ont été abondamment délestées de leur charge arborée. Le Conseil communal peut-il nous renseigner quant à sa stratégie de reboisement ou de compensation ? Bien que certaines compensations ne permettront pas d'isoler certaines zones du bruit de la route et du tram ainsi que de la lumière d'origine routière.

Concernant la réfection du chemin d'accès au Bunker, nous sommes surpris d'entendre que la solution proposée consiste en un radier. En effet la zone verte dans cette zone ne cesse de diminuer, il y a eu le radier de l'écopoint de la plage, les nouvelles zones de parcage deux roues sur le long de la route du village du port et maintenant l'accès au Bunker. Nous craignons également que l'augmentation du nombre de véhicules qui pratiquent la dépose de matériel des plagistes ne fasse qu'augmenter avec une telle installation.

Finalement concernant le pont des pêcheurs, nous regrettons que le choix s'arrête sur du PET, matière plastique pétro-sourcée, alors que nous avons à disposition des matériaux locaux et nobles tel le bois.

Nous espérons que le Conseil communal entendra nos doléances lors de la mise en exécution des différentes interventions proposées.

Ceci dit le groupe soutiendra à l'unanimité le crédit budgétaire autoporté demandé et reste confiant que le Conseil communal restera ouvert à des solutions alternatives lors des prises de décision.

Mme Makiala KISANGA – STACCHETTI pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a étudié avec attention la demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- pour le point 7 à l'ordre du jour.

Comme vous le savez depuis 2016, la commune de Milvignes via le Conseil Communal est en marche pour l'exécution des travaux de nos ports et rives à travers ce type de demandes. Engagement très louable, car on se doit d'offrir des infrastructures de qualité à nos concitoyens et aux plaisanciers. De ce fait le groupe socialiste a accepté en sa séance du 12.12.2022 à la grande majorité cette demande de crédit.

Mme Marène LANTHEMANN, conseillère communale, souhaite apporter quelques précisions. Les radiers ne permettent pas aux automobilistes de venir sur les surfaces pour déposer du matériel. Cela fait de longues années que l'on entend des réclamations des usagers des deux-roues, tant des cyclistes que des motos, qui se plaignent de ne pas savoir où parquer leurs véhicules, raison pour laquelle cette bande en radier a été faite et des supports pour les vélos ont été prévus. Pour l'accès au Bunker, il s'agit d'une demande des sociétés locales, notamment pour pouvoir amener leur matériel de manière plus aisée qu'actuellement. Dans ce cas également, ce n'est pas une route qui sera créée.

Pour l'abattage des arbres, le principe est « un arbre abattu, un arbre replanté ». Un contrôle sera fait pour préciser le nombre d'arbres abattus et le nombre d'arbres plantés et à quel endroit.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion article par article sur l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2023.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 160'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau d'éclairage public pouvant intervenir en 2023

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Le rapport concernant l'éclairage public a été réalisé par le Conseil communal dans le but de proposer deux choix. Le choix d'un crédit cadre d'un montant de CHF 1'210'000.- et le choix d'un crédit budgétaire de CHF 160'000.- à votre autorité. Dans le rapport, tout est écrit pour fonctionner selon un choix ou l'autre, juste une phrase dans le chapitre des finances qui dit que le Conseil communal vous propose l'option des crédits budgétaires.

Mais suite aux retours des séances de groupe de lundi dernier, le Conseil communal a entendu que dans la majorité des retours, le Conseil général aurait préféré un crédit cadre. Étant donné que le rapport est rédigé pour pouvoir répondre soit à un crédit cadre, soit à un crédit budgétaire, c'est la raison pour laquelle le Conseil communal a proposé ce changement à l'ordre du jour. Cette modification n'aura aucune incidence sur le budget 2023, ni sur le plan des investissements 2023. Le Conseil communal s'engage en effet à maintenir la dépense prévue de CHF 160'000.- pour l'année 2023 dans les prioritaires. Par contre, si l'un ou l'autre des objets prévus pour l'année 2023 devait ne pas voir le jour pour une raison ou une autre, le fait de passer en crédit cadre, permettrait au Conseil communal de pouvoir avancer un peu plus vers le passage au SMART de l'éclairage public de notre commune, ce que ne peut pas faire un crédit budgétaire qui est limité à la somme qu'on lui impose.

Le passage au SMART a été prévu par le Conseil communal par point d'injection, c'est-à-dire par zone. Il y a 37 zones sur la commune. Pour être efficace, il faut agir sur une zone à la fois. Cette méthode est la plus économique. Le Conseil communal a pris la décision de commencer, si vous l'autorisez, par le village de Bôle, pour la raison que dans les prochains mois, il y aura les travaux de la rue du Temple, où l'éclairage public sera modifié et passera en SMART et il y aura aussi la mise aux normes LHand des arrêts de bus et ceci implique également le passage de l'éclairage en SMART. Ces travaux ne sont pas imputés au crédit cadre pour le passage en SMART pour le village de Bôle.

Ensuite, le Conseil communal avait dans l'idée de poursuivre la même stratégie sur le village d'Auvernier et terminer par Colombier. Avec un crédit budgétaire, l'enveloppe était limitée et avec une enveloppe annuelle de CHF 160'000.- il faut compter huit ans pour un passage au SMART. Avec un crédit cadre, le temps de réalisation pourrait être réduit en fonction des opportunités financières qui se présenteraient au Conseil communal.

Nous ne parlons pas ici de nécessité d'EPT en plus ou de charges de travail sur nos collaborateurs puisque ce travail est dévolu à notre gestionnaire de réseau. La seule difficulté pour le Conseil communal est financière. Est-ce qu'on l'on en a les moyens ou pas. Avec un crédit cadre, l'avancé du passage en SMART se fera en fonction des finances de la commune.

M. Olivier STEINER (PLR) à titre personnel. Dans le rapport il est écrit à la page 3, estimation CHF 1,2 million en cas de réalisation rapide, soit moins de 2 ans. Comme il y a des projets importants en parallèle (par exemple, rue du Clos, rue du Temple à Bôle), est-ce qu'il est possible de réduire le crédit-cadre à CHF 1 million et chercher des projets concrets à côté?

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. CHF 1,2 million c'est l'image aujourd'hui des besoins de notre parc d'éclairage public. Si aujourd'hui on veut tout passer en SMART, nous avons besoin de cette somme. Avec les travaux qui continuent d'avancer parce que c'était la politique qui avait été prise lors de la dernière législature et que l'on continue de mettre en place durant cette présente législature. On profite de chaque chantier pour changer l'éclairage public. Plus on va avancer et plus effectivement la logique voudrait que l'on réduise cette somme de CHF 1,2 million. Ainsi, les travaux effectués à la rue du Temple représentent une somme à déduire du crédit cadre. Par contre, on ne peut pas vous garantir que dans 5, 6 ou 8 ans, le prix du passage au SMART sera identique et qu'il n'y aura pas une augmentation des coûts. Effectivement, ce CHF 1,2 million pourrait dans la logique le réduire, mais cela signifie que l'on ne prévoit pas une éventuelle augmentation des coûts du matériel. En maintenant cette somme de CHF 1,2 million qui est l'image du jour, on se donne une marge pour l'avenir. Si cette somme n'est pas dépensée dans sa totalité, on clôture la demande de crédit et c'est terminé.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux Commissions.

M. Louis GODET pour la Commission technique et pour le PVL. Dans les trois variantes proposées dans ce rapport, il est clair que la variante 3 est de loin la meilleure variante. En effet, on règle causalement le problème. Pour la Commission technique, les autres options sont nettement en retrait. Et maintenant si on combine cela avec un crédit cadre c'est la formule idéale. Si l'on veut avancer, c'est la solution de choix. On est très content que le Conseil communal propose de passer à

un crédit cadre plutôt que par un crédit budgétaire. C'est ce qui laisse le plus de souplesse pour traiter ce dossier. Le crédit cadre implique une confiance entre le législatif et l'exécutif, car c'est un chèque en blanc. Mais il représente la meilleure solution.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts) pour la Commission financière. La Commission financière s'est intéressée à la demande de crédit budgétaire de CHF 160'000 et n'a pas examiné une demande de crédit cadre. Elle s'est également intéressée à la mise en œuvre de l'éclairage SMART et constat que cela demande plus d'années que ne le demandait la motion « éclairage au cœur de la nuit ».

La Commission financière estime que la dépense de CHF 160'000.- est supportable en 2023 et préavise favorablement le crédit demandé par 7 oui et 1 abstention.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole aux groupes.

M. Fabien SCHWAB pour les Verts. Nous avons appris de manière tardive le changement de stratégie financière pour la mise en œuvre de cette technologie SMART et en relation avec les discussions que nous avons eues lors de la séance de préparation, nous ne pouvons que saluer cette option qui donne en effet une souplesse supplémentaire au Conseil communal pour accélérer la mise en œuvre SMART pour l'ensemble du parc tout en tenant compte des conditions réelles de l'économie. Le groupe les Verts soutient et applaudit cette proposition de crédit cadre.

M. Yvan BRUSCHWEILER pour le groupe socialiste. Comme la Commission financière, le groupe s'est demandé si un crédit cadre de 1 million n'aurait pas mieux convenu au désir de voir cet éclairage fonctionnel comme souhaité, c'est-à-dire au plus vite. Cependant, il a suivi les explications du Conseil Communal, jugeant un crédit budgétaire plus souple et mieux adaptable en fonction des priorités chaque année. Cependant, le groupe souhaite une accélération rapide de la modernisation de l'éclairage public. En conséquence, le groupe soutiendra un éventuel amendement qui porterait la somme demandée à CHF 260'000.- au lieu des CHF 160'000.- demandés, permettant la mise à jour en 4 ans : Bôle une année, Auvernier ensuite, et Colombier les deux dernières années. Au vote, le groupe préavise favorablement la demande du Conseil Communal, à l'unanimité, et le groupe peut soutenir un crédit cadre qui va dans le sens d'une mise à jour la plus rapide possible de l'éclairage public. Le groupe socialiste soutiendra donc, à l'unanimité, la demande de crédit cadre de CHF 1'200'000.-

M. Vincent LAPRAY pour le groupe PLR. Le rapport a été examiné par le groupe le 12 décembre et la majorité des membres présents prévisaient favorablement le crédit budgétaire sollicité. Une personne refusait cette demande en raison d'un manque de clarification sur la planification des montants dépensés dans le cadre de l'éclairage public.

M. Jean-René ERNST à titre personnel. Il est la personne qui a manifesté ce refus clair et net. On constate que le domaine de l'éclairage public crée des réactions très émotionnelles que la technique se complexifie. Il s'excuse de freiner l'élan d'investissement proposé ce soir, mais il intervient sur une portion congrue des dépenses, soit un peu plus de 3% des dépenses qui seront votées ce soir (CHF 160'000.- par rapport au 5 millions du budget de la commune). Contrairement à ses collègues, il n'a pas manifesté d'enthousiasme à voter ce crédit budgétaire. En effet, pourquoi arroser abondamment alors que l'on ne connaît pas encore exactement ce que l'on veut planter. Le rapport qui nous est soumis ce soir manque sérieusement de substance et de chiffrage concret. On découvre même une variante solaire. Le rapport mentionne que cette dépense répond à trois objectifs : 1. Répondre à la motion M21-006 « Extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit », 2. Baisse de 20% de la consommation d'énergie des communes à l'horizon 2023, ce que l'on atteindra par l'amélioration des technologies et 3. Intégrer au plan communal des énergies un plan directeur de l'Éclairage public. On connaît les effets néfastes de la lumière sur la biodiversité depuis 15 à 20 ans. C'est assez étonnant que le gestionnaire de réseau - qui ont toujours affirmé qu'une extinction du réseau allait grandement préterriter la sécurité des piétons et des automobilistes - puisse réagir si rapidement. Comment a-t-on pu changer son fusil d'épaule en si peu de temps ? Alors que le réseau d'éclairage public ne consommait, avant les mesures d'extinction, que 1,2% de la consommation en Suisse. Actuellement, on se situe en dessous de 1%. La première mesure est déjà partiellement réalisée avec l'extinction

nocturne mise en place en octobre 2022 et elle sera de toute manière consolidée lorsque l'on prendra des décisions d'investir dans des technologies innovatrices. Est-ce vraiment nécessaire de faire une fixation sur l'éclairage public alors que le 99% des gisements d'économie se trouvent ailleurs ? Intégrer un plan directeur de l'Éclairage public au plan communal des énergies est la seule mesure qui devrait être décidée ce soir et qui devrait se situer dans une fourchette de CHF 10'000 à CHF 20'000.

Ces derniers mois nous avons assisté à certaines décisions et événements qui laissent songeurs, parmi lesquels la prolongation de l'extinction à Milvignes de 23h00 à 6h00 au lieu de 24h00 à 5h00 qui est préconisée par le canton et qui est pratiquement mise en place dans toutes les communes. Cette mesure dévisée à CHF 21'000.- n'a pas pris en compte non plus les horaires des transports publics. Des gens se lèvent à 5h00 pour prendre le train à 5h30 et il y a des gens qui rentrent le soir après 23h00 et qui aimeraient également avoir un petit peu de lumière pour rentrer chez eux. Tout cela pour des économies d'énergies qui sont dérisoires.

Les têtes de luminaire intelligentes SMART permettent une automatisation et elles doivent être adaptées aux besoins. Lors de la séance du 15 septembre 2022, il a été dit que ses têtes intelligentes perdraient la mémoire. Est-ce que ce problème est résolu ou est-ce que l'on fonce dans le mur en continuant à investir dans une technologie qui va nous poser des problèmes ?

Pour toutes ces raisons, si la décision est prise de confier ce travail à Eli10, ce dernier doit nous démontrer sa capacité à maîtriser la situation. Premièrement par l'élaboration d'un plan directeur ad hoc, d'un plan d'investissement détaillé, d'une proposition de mise en œuvre par phase, d'un rapport par rapport aux problèmes qui ont été rencontrés sur ces équipements SMART et pour véritablement répondre aux besoins, ce projet doit être accompagné par la Commission technique et cette dernière doit vérifier que le projet réponde aux besoins de la Commune.

Il demande donc de voter un crédit pour un plan de développement de l'éclairage public. Et une fois que le plan sera disponible, avec un plan d'investissement, il sera possible de voter des crédits.

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Le Conseil communal tient à rappeler que la Confédération a demandé un effort collectif et également que les cantons et les communes fassent des efforts symboliques pour rappeler à la population que l'énergie est un bien limité et qu'il faut la dépenser de manière réfléchie. On nous a appris que potentiellement, la Suisse pourrait connaître des black-out cet hiver. On est encore dans l'incertitude et il fallait réagir à plusieurs niveaux. Effectivement l'éclairage public, n'est pas la plus grande consommatrice. Mais comme il faut agir dans l'urgence et qu'il n'est pas possible d'isoler tous les bâtiments de la commune. Dans l'urgence, il n'est pas possible de changer toutes les fenêtres cet hiver. Par contre, dans l'urgence on peut éteindre l'éclairage public. Certes, ce n'est pas autant d'économie d'énergie que d'isoler les bâtiments ou changer les fenêtres, mais c'est déjà un peu. C'est notre part du colibri et surtout c'est un symbole visible. La Commune a agi sur demande de la Confédération, appuyée par les directives du canton. Le canton a indiqué que l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h00 était le minimum, mais il demandait aux communes d'en faire le maximum. Lorsque le projet a été présenté devant le Conseil général en septembre dernier, il n'y a eu peu de levées de boucliers.

Eli10 a été capable, en un temps record, d'éteindre en 23h00 et 6h00. Mais absolument pas en utilisant la technologie SMART, mais en utilisant un disjoncteur. La technologie SMART n'est pas faite pour être éteinte toutes les nuits, elle n'est pas garantie pour cela. Actuellement, la commune répond à une demande de la Confédération et du canton, mais en risquant d'abîmer les luminaires SMART déjà en place. Donc à terme, il faut mettre en place un système d'éclairage qui est spécifique à chaque zone, à chaque passage piéton, à chaque rue et que l'on puisse définir la puissance. Ce travail doit pouvoir se faire depuis un ordinateur, mais pour cela, il faut disposer de la technologie SMART pour chaque secteur. Actuellement, des mats sont déjà équipés de la technologie SMART, mais on ne dispose pas encore d'un secteur complet. À l'image d'une maison auquel on coupe le courant avec le disjoncteur, il n'est pas possible d'allumer la lumière à la salle de bains. Actuellement, notre technologie SMART ne fonctionne pas si on disjoncte. De toute façon au 1^{er} mai 2023, on devra éclairer

à nouveau les passages piétons. Donc au 1^{er} mai, il va falloir tout rallumer, parce que l'on n'est pas capable d'éclairer seulement les passages piétons. Sauf, si le crédit est accepté, et sur les zones sur lesquelles on aura déjà pu travailler. Une zone après l'autre, on pourra de nouveau éteindre sur des horaires qui seront adaptés à la zone. Ce travail va se baser sur l'ensemble des travaux réalisés par Eli10 jusqu'à maintenant afin que l'on puisse déjà venir devant le Conseil général avec un rapport qui proposera un plan pour passer en SMART. Le Conseil communal connaît exactement les secteurs, les luminaires déjà en SMART, quels luminaires il faut changer. Le plan directeur existe déjà. Mais comme ce dernier présente les détails opérationnels, il n'a pas été présenté au Conseil général. Le rapport transmis au point 8 de l'ordre du jour donne des informations générales et une vue d'ensemble sur la manière de procéder pour le passage en technologie SMART, secteur par secteur.

M. Philippe EGLI (PS), à titre personnel. Soutien la position et la proposition du Conseil communal. Cependant, le terme de crédit cadre lui pose problème, car la loi cantonale sur les finances définit un crédit cadre comme un programme pas tout à fait défini. Dans le cas présent, il s'agit d'un objet précis. Il souhaiterait plutôt un crédit d'engagement. Mais cela peut également dépendre de la formulation du texte de l'article premier qui sera proposée par le Conseil communal.

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Crédit cadre ou crédit d'engagement, on a 15 ans pour utiliser la somme. Après 15 ans, le crédit – quel que soit son nom – s'éteint. Le crédit cadre devrait être accompagné d'un plan d'action détaillé année par année, à l'image de ce qui a été fait pour les fontaines. Mais cela ne lie pas « pieds et mains » au programme qui vous est proposé dans le rapport. Il est possible de le modifier. L'idéale est de pouvoir réaliser le programme en moins de huit ans comme souhaité par la majorité des personnes présentes ce soir. Le programme doit surtout être réalisé en fonction des capacités financières de la Commune.

Mme Makiala KINSANGA – STACCHETTI (PS) à titre personnel. Page 2 du rapport, concernant l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public finissant en mai 2023, la motion M21-006 – qui demandait une extinction des lumières entre l'arrivée du dernier tram et le départ du premier tram – devrait être entrée en vigueur, en partie ou totalement. Comme cette motion a été acceptée, elle devrait être réalisée.

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Rappel qu'il n'est techniquement pas possible d'éteindre les lampadaires « à la demande » et qu'il est nécessaire de disposer de la somme de CHF 1, 2 millions pour réaliser les travaux demandés. Comme il n'est pas possible d'allumer uniquement les passages piétons, la Commune n'a pas d'autre choix que de rallumer l'ensemble des lampadaires du soir au matin. Il est rappelé qu'au 1^{er} mai 2023, l'arrêté du Conseil d'État qui permet une dérogation temporaire à l'obligation d'éclairer les passages piétons sera caduc.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote pour une demande d'un crédit cadre de CHF 1'200'000.-, TTC pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau d'éclairage public.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 31 voix pour et 3 voix contre

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion, article par article, sur l'arrêté relatif à un crédit cadre de CHF 1'200'000, TTC pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau d'éclairage public. L'arrêté a été modifié comme suit.

Crédit cadre

Article premier

¹Un crédit cadre de CHF 1'200'000.- TTC est accordé au Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer divers travaux de réfection et d'extension du réseau d'éclairage public.

²Le Conseil communal décide la répartition du crédit cadre en crédit d'objets (article 7 alinéa 5 du règlement communal sur les finances).

³Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté avec 29 voix pour et 5 voix contre.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 420'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2023

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux Commissions.

M. Yvan BRUSCHWEILER (PS) pour la Commission d'urbanisme. Dans sa séance d'avant-hier, la Commission a entendu les explications de Mme Aubert sur cette demande de crédit, en détaillant la liste des projets proposés. Différentes voix ont évoqué des travaux jugés prioritaires, par exemple les vitraux du temple de Colombier, véritable passoire thermique. Mme Aubert a rétorqué que ce travail est très délicat et super coûteux, de sorte qu'il devrait faire ultérieurement l'objet d'un investissement important, et pour les trois temples. D'ailleurs, dans les temples de la Commune, l'isolation des toits sera bien plus efficace, et très chère aussi. De plus, ces temples seront prochainement chauffés par CADBAR, ce qui rendra la perte calorifique moins problématique à la fois pour la durabilité et pour la bourse de la Commune. Comme l'isolation des temples, celle des autres bâtiments communaux est très coûteuse et ne pourrait être comprise dans le crédit demandé, même en supprimant un ou deux projets de la liste ici proposée.

Au vote, la Commission d'urbanisme soutient la demande de crédit par 4 voix pour et 1 voix contre.

M. Pierre-Alain DUBOIS (Les Verts) pour la Commission financière. La Commission financière regrette que le rapport ne mette pas en relation les investissements prévus et les priorités indiquées dans le rapport EPIQR, et reconnaît que l'entretien de nos bâtiments est une nécessité.

La commission financière préavise favorablement la demande de crédit à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Louis GODEL pour le groupe PVL. Le groupe PVL prend acte de la demande de crédit budgétaire, mais il déplore surtout qu'actuellement il ne dispose pas des moyens de travailler causalement sur le bâti de manière efficiente parce que les investissements à consentir sont énormes. Il s'agit de mesures de premiers secours. Il regrette cette situation, mais n'a pas de proposition pour remédier à ce problème. Il faudrait plus de moyens financiers pour travailler sur le bâti. Le groupe PVL va accepter à l'unanimité cette demande de crédit budgétaire.

M. Philippe EGLI pour le groupe socialiste. Cette demande de crédit a été attentivement examinée par le groupe socialiste. L'entrée en matière est évidemment acceptée, car l'entretien du patrimoine est une nécessité unanimement saluée.

Quelques questions se sont posées cependant sur l'utilisation prévue pour cette enveloppe 2023. Notre groupe est bien conscient que les objets dont la liste est dressée par le Conseil communal pour justifier le montant demandé sont cités à titre d'exemple seulement et ne lient pas l'autorité. Un accord s'est dégagé au sein de notre groupe pour enjoindre le Conseil communal de prioriser ses

actions en se focalisant davantage sur les économies potentielles d'énergie. Par exemple, nous pensons plus urgent de changer des fenêtres ou de renforcer l'isolation que d'améliorer le confort ou l'esthétique et on pense ici à ce qui nous est annoncé pour les salles du Conseil général ou du Conseil communal à Auvernier.

En acceptant ce crédit, nous comptons donc sur le Conseil communal pour l'utiliser selon les urgences de notre temps.

Mme Elsa SCHWARZER pour le groupe les Verts. Les Verts approuvent le rapport à une large majorité de 5 à 2. Mais on souhaiterait de la part de la commune plus d'engagements pour la sobriété énergétique. Plutôt que l'embellissement d'une salle comme celle-ci, on souhaiterait que l'isolation des bâtiments soit priorisée. Lors des travaux de rénovation, on demanderait que des éléments démontés et réutilisables soient proposés sur un site. Ceci pour récupérer l'énergie grise contenue, sachant que le secteur du bâtiment en Suisse est le plus grand émetteur de déchets.

M. Vincent LAPRAZ pour le groupe PLR. Le rapport n'a pas suscité de grands débats au sein du groupe.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion, article par article, sur l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 420'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2023

Soumis au vote, l'arrêté est accepté avec 33 voix pour et 1 voix contre.

10. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.- TTC pour un plan d'entretien des cours d'eau et un concept de protection contre les crues

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux Commissions.

M. Louis GODET (PVL) pour la Commission Technique, ainsi que pour le groupe PVL. Cette demande de crédit d'engagement est nécessaire, voire même urgente, sachant que la Commune de Milvignes est particulièrement exposée, principalement les villages d'Auvernier et Colombier. Ces problèmes ne sont pas nouveaux. En 2010 déjà la Commune d'Auvernier s'inquiétait de cette situation. Il y a surtout la problématique du terrain de football des Malévaux (soit 3 km² de bassin versant en amont sur Corcelles-Cormondrèche) et que si on connaît des phénomènes comme il y a eu à Cressier ou à Dombresson, soit la convergence de deux super cellules orageuses, la situation à Malévaux serait très délicate. D'ailleurs en 2008, la salle polyvalente d'Auvernier a été inondée. En cas de très fortes pluies, le village d'Auvernier risque d'être très fortement impacté. Il y a urgence à agir. Le village de Colombier présente également un risque d'inondation non négligeable. Ce crédit d'engagement est indispensable et il est nécessaire d'agir. L'entretien des cours d'eau, tel qu'il est préconisé, est insuffisant. Il faudra surtout des ouvrages de protection, en tout cas au niveau des Malévaux.

C'est à l'unanimité que la Commission Technique préavise ce crédit et bien sûr également le groupe PVL.

M. Pierre-Alain DUBOIS (Les Verts) pour la Commission financière. La Commission financière s'est intéressée à la raison de ne pas faire les 2 études en parallèle. Le cahier des charges du canton impose de faire d'abord l'étude d'entretien des cours d'eau avant celle sur le réaménagement. Suivre ce processus étant nécessaire pour obtenir les subventions cantonales. La Commission préavise favorablement la demande de crédit à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts. Les verts ont bien évidemment discuté de ce sujet avec intérêt. La prévention des crues est importante pour notre population, tout comme l'est la

revitalisation qui permet de préserver la diversité biologique, chose absolument nécessaire pour lutter contre les effets du changement climatique.

Avoir une approche réfléchie et cohérente permettant de redynamiser les écosystèmes et les équilibres est saluée par les Verts. Le groupe Les Verts accepte le crédit d'engagement.

Mme Gemma SPACIO pour le groupe PLR. Lors de la séance de groupe, le groupe PLR a salué le concept proposé pour l'entretien des cours d'eau et le concept de protection des crues et acceptera à l'unanimité le rapport et l'arrêté.

M. Jean-François KUNZI pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a examiné attentivement le Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CH 250'000.- TTC pour un plan d'entretien des cours d'eau et un concept de protection contre les crues.

L'histoire nous apprend que des villes comme Paris ont été confrontées à des crues centennales spectaculaires et que la menace subsiste. Dans le Val-de-Travers, l'Areuse a souvent inondé les prés qu'elle traverse et submergé parfois les ponts. Au XIXème siècle, on a entrepris de gigantesques travaux pour endiguer voire détourner des rivières, l'Aar notamment, afin d'éviter les inondations et augmenter la surface des terres cultivables. Aujourd'hui, sur le plan écologique, on regrette certains de ces aménagements.

Avec le réchauffement climatique, les phénomènes météorologiques ont tendance à devenir plus fréquents et, surtout, plus violents. On a de la peine à imaginer qu'un ruisseau dans lequel s'écoule un mince filet d'eau ou qu'une rivière ordinairement paisible puisse se transformer, brusquement, en un torrent furieux et dévastateur. Dombresson et Cressier constituent une sérieuse mise en garde.

Alors, sur le plan communal, entretenons nos cours d'eau le plus naturellement possible. Revitalisons-les en leur laissant une place suffisante pour déborder en n'occasionnant qu'un minimum de dommages.

Le groupe socialiste approuve, à l'unanimité, le crédit d'engagement demandé.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion, article par article, sur l'arrêté relatif une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.- TTC pour un plan d'entretien des cours d'eau et un concept de protection contre les crues.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'130'000.- TTC pour la mise en conformité aux normes LHand des arrêts de bus sur les territoires de Colombier et de Bôle

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. En introduction, une information à propos du nouveau tracé de la ligne 120. Dans le rapport, il est écrit que transN avait procédé à des tests grandeur nature et qu'ils avaient validé le tracé décrit dans le rapport.

Nous attendions encore la validation formelle du Service cantonal des Transports (SCTR). Aujourd'hui, à 17h17, nous avons reçu du SCTR la validation formelle du nouveau tracé ainsi que l'information d'un départ anticipé d'une minute à la gare de Neuchâtel afin de maintenir tous les arrêts prévus dans le rapport.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux Commissions.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts) pour la Commission financière. Bien que le détail des installations ne soit pas totalement défini, l'approbation de ce crédit permettra de démarrer rapidement les travaux et de les terminer en 2023, ce qui nous permettra d'obtenir des subventions.

La Commission préavise donc favorablement la demande de crédit à l'unanimité.

M. Ivan BRUSCHWEILER (PS) pour la Commission technique. La Commission a entendu les explications de Mme Lanthemann, qui a repris ce dossier à la suite de deux de ses collègues. Son rapport explique bien les enjeux et les raisons pour lesquelles cette demande est conséquente : réfection d'un ou des deux côtés de l'arrêt, bordure en granit, abris avec ou sans banc selon la fréquentation, éclairage, verdure autour de certains arrêts, honoraires de géomètres. La Commission a bien compris et admis toutes ces explications. Elle relève que la principale modification tient à un nouveau trajet du bus, qui passera désormais, avec l'accord des Transports Neuchâtelois, par l'avenue de la Gare à la montée et à la descente. La discussion s'est portée sur l'opportunité d'arrêts bloquant les véhicules suiveurs, ou non bloquants, en acceptant que la sécurité des passagers entrants et sortants détermine le choix. En conclusion, acceptant l'urgence de favoriser l'utilisation des transports en commun pour le plus grand nombre, y compris les handicapés, et l'urgence de bénéficier des subventions fédérales limitées dans le temps, la Commission a préavisé favorablement cette demande, à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Daniel ETTER, pour le groupe PLR. Nous avons passé en revue le rapport du crédit d'engagement pour la mise en conformité aux normes LHand des arrêts de bus de la commune. C'est à l'unanimité de ses membres que le PLR acceptera le crédit d'engagement de CHF 1'130'000.- pour ces arrêts de bus de Bôle et Colombier.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Le projet tel que soumis, consiste en la mise en conformité d'arrêts de bus existants ainsi que la création de nouveaux arrêts, afin qu'ils répondent tous aux normes LHand, soit garantir l'accès aux personnes handicapées et à mobilité réduite aux arrêts de bus sur le territoire communal.

Les travaux prévus sont conséquents et non négociables. En effet la loi fédérale sur l'égalité pour les Handicapés (LHand) est entrée en vigueur en 2003, une des conséquences étant que les transports publics, les constructions, installations et véhicules qui sont déjà en service doivent être adaptés aux besoins des personnes handicapées au plus tard 20 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit l'année prochaine.

Nous remercions le Conseil communal d'avoir partagé l'analyse du bureau Christe & Gyax dans son rapport. Nous sommes particulièrement heureux du nouveau tracé tel qu'il a été proposé par le bureau mandaté. Certes, ce tracé engendre la création de nouveaux arrêts et l'abandon d'autres, mais il répond pleinement à une logique de rapprochement entre les habitants de la commune et les commerces.

Les discussions du groupe se sont notamment tenues sur les conséquences financières sur notre commune. Cette loi nous coûte une fortune, mais si nous voulons pouvoir prétendre aux subventions cantonales, nous devons concrétiser ces travaux en 2023.

Les points suivants sont particulièrement salués :

La mise en conformité de l'éclairage, la réévaluation de la pertinence des passages piétons aux environs directs des arrêts.

Concernant les abris-bus, nous invitons le Conseil communal à les considérer à plusieurs fins. S'ils peuvent servir d'abris pour les utilisateurs des transports publics, ils peuvent également l'être au vivant végétal et la microfaune. Ils peuvent aussi être source d'énergie et peut-être plein d'autres choses encore.

Sur ces dernières paroles, j'ai le plaisir de vous annoncer que le groupe Vert'libéral est favorable au projet et adoptera en conséquence le rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

M. Jean-François KUNZI pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a examiné attentivement le Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'130'000.- TTC pour la mise en conformité aux normes LHand des arrêts de bus sur les territoires de Colombier et de Bôle.

Évidemment, la somme s'avère conséquente et le délai relativement bref. Mais la fin justifie les moyens. Si la Commune veut toucher la subvention de 20 % promise, elle doit impérativement réaliser les aménagements adaptés aux besoins des personnes handicapées dans le domaine des transports publics en 2023.

Pour le groupe socialiste, la mise en conformité des arrêts de bus le long du nouveau tracé de la ligne 120 est une évidence. Celui situé aux Bas-des-Allées ainsi que le passage pour piétons établis au même endroit se trouvent dans une courbe et ne sont pas visibles de loin. Ce qui pose un réel problème de sécurité dans le sens Auvonnier - Colombier. Un ralentissement du trafic voire l'installation d'un feu orange clignotant s'imposerait.

Le groupe socialiste approuve, à l'unanimité, le crédit d'engagement demandé.

M. Fabien SCHWAB pour le groupe Les Verts. La mise en conformité des arrêts de bus selon les dispositions de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées est une nécessité pour garantir un accès aux transports publics pour l'ensemble de la population en particulier les personnes à mobilité réduite. Pour encourager la mise en œuvre de ces nouvelles mesures, la Confédération s'est dotée d'un fonds financier pour encourager la mise en œuvre de ces mesures. Aujourd'hui, nous arrivons à la fin proche de ce fonds et il est indispensable, si nous souhaitons pouvoir bénéficier de ces mesures financières, de mettre en œuvre ces mesures en 2023 au plus tard. Le groupe des Verts accepte le crédit d'engagement demandé.

Mme Elsa SCHWARZER (les Verts) à titre personnel. Étant utilisatrice régulière de la ligne 120 j'ai deux suggestions à partager : Lors du choix d'abris avec des bancs je recommande des bancs en bois au lieu des en métal. Aussi, le toit devrait offrir de l'ombre en été. Car je peux vous dire, en été ça chauffe là-dessous !

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion, article par article, sur l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'130'000.- TTC pour la mise en conformité aux normes LHand des arrêts de bus sur les territoires de Colombier et de Bôle.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

12. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'350'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue du Temple à Bôle et sa requalification avec un aménagement de surface de qualité « vieux village »

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux Commissions.

M. Daniel ETTER (PLR) pour la Commission d'urbanisme. Nous avons passé en revue le rapport lors de notre séance du 13 décembre dernier. Quelques remarques sont sorties des discussions, en voyant la coupe du sous-sol, l'absence de recueil des eaux de pluie, ce qui pourrait faire craindre des infiltrations le long des murs des maisons. La Commission d'urbanisme constate que ce projet va recréer un centre de Bôle aspect « vieux village » où il fait bon circuler, déambuler et se rencontrer. Plusieurs voix expriment la satisfaction en voyant la belle végétalisation et la qualité du revêtement par pavage. La Commission d'urbanisme accepte à la majorité des membres présents ce crédit d'engagement.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts) pour la Commission financière. Le rapport reçu par la Commission financière n'était pas clair entre autres concernant les surcoûts du dallage par rapport à un enrobage normal. Toutefois, il a été relevé que plusieurs variantes ont été étudiées.

Malgré ce manque de précision sur ces coûts et d'autres points, la Commission préavis favorablement par 5 oui et 3 abstentions.

M. Ivan BRUSCHWEILER (PS) pour la Commission technique. Il faut tout d'abord relever que cette réfection a fait l'objet d'une démarche participative auprès des riverains, très nombreux à exprimer leurs plaintes et leurs besoins. Les concepteurs du projet ont fortement tenu compte des conclusions de la démarche.

Devant la Commission, la demande de crédit a été présentée une première fois le 29 août, pour la partie de l'assainissement des infrastructures souterraines, une deuxième fois le 26 septembre, pour les aménagements de surface, et enfin le 28 novembre, pour le projet finalisé : c'est dire que les discussions ont été nombreuses et, parfois, contradictoires. Pour le souterrain, peu de discussions : la réfection est indispensable. En effet, la dernière fuite d'eau date d'il y a trois semaines. Il faudra aussi amener le chauffage à distance, et même Swisscom participera d'emblée aux travaux. Pour la surface par contre, les discussions ont surtout porté sur la meilleure façon de diminuer et ralentir les flux de pendulaires nord-sud, sans empêcher les riverains de circuler, ni les commerçants de garder leurs clients. Le choix entre obstacles latéraux aux croisements (qui sont préconisés par les urbanistes) et gendarmes couchés, préférés par les automobilistes, n'a pas réuni d'unanimité. Pas d'objections à la végétalisation de la rue, à la plantation de quelques arbres, ni au revêtement différencié. A beaucoup été discuté le regret que la réfection du pont de Bois-Coinchiez, avec Boudry et les CFF, ne permette pas actuellement le passage de très gros et lourds véhicules agricoles ni de semi-remorques.

Les travaux vont durer 18 mois, par étapes, et garantiront l'accès aux commerces pendant toute cette durée. Le résultat final est promis comme attractif pour les riverains ; piétons, cyclistes ou conducteurs, qui pourront cohabiter dans un univers de verdure et de calme !

Au terme de ces trois séances, la Commission, diminuée par l'absence de 3 de ses membres probablement épuisés, a accepté de préavis favorablement le projet par 3 voix pour et une abstention « positive ».

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Jean-René ERNST pour le groupe PLR. Sur la base des différents rapports des Commissions, le groupe PLR s'est prononcé favorablement pour ce rapport, moins une abstention.

M. Johan BERQUIST pour le groupe les Verts. Le groupe des Verts est enchanté par cette proposition et l'approuve à l'unanimité. Les problèmes de transit devraient être résolus entre les parties concernées.

M. Louis GODET pour le groupe PVL. Ce projet crée un certain malaise, non pas la demande de crédit qui est nécessaire, ou le projet en lui-même, mais la problématique de la circulation. À l'origine, il était prévu de refaire le pont de Bois-Coinchiez pour assurer un accès aux gros véhicules depuis le côté de Boudry, de manière à ce que l'on puisse ensuite créer une zone 20 km/h dans de bonnes conditions à la rue du Temple. Le problème n'est pas le projet présenté, mais la réfection du pont de Bois-Coinchiez où il y a eu un couac malheureux, car du côté sud qui est actuellement sur la commune de Boudry, ce n'est pas le projet qui a été validé initialement qui a été mis à l'enquête, mais une de ses variantes. Il y a eu chez les CFF un changement de responsable de projet et ensuite le projet mis à l'enquête n'a pas été contrôlé de manière adéquate par la commune. Aujourd'hui, on se trouve avec une réalisation que ne permet pas aux gros véhicules, véhicules à large gabarit et à fort tonnage, d'accéder par le sud dans la zone semi-industrielle de Meublorama et aussi de ferme de M. Robert Gygi. Cet état de fait contraint à prévoir le passage de gros véhicules par la rue du Temple, ce qui n'était évidemment pas voulu, ni prévu à l'origine dans la réfection de cette dernière. Pour assurer l'accès à la ferme, ainsi qu'à l'ancien

Meublorama par les gros véhicules, la largeur de la route de la rue du Temple, ne permet pas de manière pratique de travailler dans des fouilles tout en assurant simultanément le passage. Ceci implique qu'il faut fermer la route avec des plaques pour permettre le passage de gros véhicules. Il ne s'agit pas uniquement de véhicules agricoles, mais de camions de livraison qui peuvent venir à tout moment. Le groupe PVL ne voit pas très bien comment le chantier va pouvoir se réaliser dans des conditions acceptables, que cela soit pour les riverains, mais aussi pour la Commune et pour les exploitants qui sont situés dans le Vallon derrière. M. Robert Gygi s'est exprimé sur cette problématique. Si on n'arrive pas à trouver un modus vivendi qui permet de réaliser ces travaux de manière correcte, la situation sera très délicate. Le Conseil communal a dit que selon le Bureau d'ingénieur ces travaux étaient possibles sous certaines conditions. Le groupe PVL souhaite mettre en garde l'Exécutif sur la nécessité de prendre des garanties afin de s'assurer de la faisabilité du chantier. Comme le groupe PVL a de sérieux doutes sur la faisabilité de ce chantier, il s'abstiendra de voter sur ce sujet. Le groupe n'est pas contre la réfection qui est nécessaire, mais il doute des conditions de réalisation.

M. Grégory JAQUET pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste salue et accepte à l'unanimité ce projet qui est la conclusion d'années d'attente docile pour les habitantes, commerçantes et usagères d'un de nos trois villages, durant les attermoissements dus aux travaux potentiels au bas de la rue des Croix.

Cela fait en effet des années que la réfection des infrastructures du centre du village est jugée indispensable par les expertes et les experts et les responsables de réseaux. Elle était reportée en raison des travaux à venir qui risquaient d'endommager les nouvelles structures.

Le projet convient donc au groupe socialiste premièrement comme projet d'entretien et de renouvellement des infrastructures souterraines, nécessaires et urgentes.

Il permettra de renoncer à la pose permanente de bouchons, bouts de scotch, tacons et rustines le long d'une rue dont les infrastructures font davantage pour l'irrigation des sols que pour l'approvisionnement des bâtiments.

Deuxièmement, les aménagements de surface, partie minoritaire de l'investissement, conviennent également au groupe socialiste, au niveau urbanistique et au niveau du respect du patrimoine, de la mise en valeur du village et de la concrétisation attendue d'une vraie zone de rencontre.

Il s'agit d'une plus-value certaine pour le bien-être et le vivre ensemble dans le centre historique, revendiqué par tous nos groupes politiques dans toutes nos campagnes.

Ce projet va dans le sens des arguments pour la fusion, démontrant qu'une commune fusionnée peut et sait entretenir ses villages.

Finalement, nous considérons que le Conseil général est saisi d'un projet abouti, fruit d'un processus participatif qui honore le Conseil communal, avec une salle pleine lors de la dernière séance de septembre à laquelle votre serviteur a participé, permettant d'entendre aucune critique sur le résultat et quelques inquiétudes concernant la durée ou les modalités d'organisation du chantier, parfaitement audibles et d'ailleurs bien reçues par le Conseil communal et les professionnels, notamment concernant le parage, l'accès aux commerces et aux domiciles.

D'une façon générale, le groupe socialiste salue la réalisation d'une zone 20 qui n'en avait pour l'instant que le nom et se réjouit que Bôle puisse compter sur un centre nouveau tourné vers l'avenir, végétalisé, permettant la convivialité et le bien-être.

Il sera attentif à la conduite des travaux, afin que les entrepreneurs, les indépendants, les personnes à mobilité réduite, les nombreux écoliers, les riverains qui aiment à vivre dans leur centre et les habitant-es puissent compter sur des inconvénients mesurés et que les constructeurs puissent faire leur travail rapidement pour compter, dès 2024 sur une zone de rencontre conforme aux exigences légales et aux aspirations des villageois.

Concernant les objections évoquées, qui auraient leur place dans le débat sur l'objet plutôt que dans le débat d'entrée en matière, nous remercions le rapporteur Vert libéral pour son historique au sujet du pont de Bois-Coinchies qui n'engage que lui et que le Conseil communal corrigera peut-être.

Sur les empêchements que représente le chantier, ils sont certains et problématiques, comme tous les chantiers et nous comptons comme nous l'avons dit sur le Conseil communal pour être vigilant. Nous recommandons finalement aux éventuels intervenants à titre personnel sur ce vote de tenir compte du droit réglant les conditions de récusation.

M. Robert GYGI (PVL) à titre personnel. Pour la raison suivante, je demande de ne pas entrer en matière pour le crédit de la rue du Temple. Bien que je ne sois pas opposé à ce projet, il n'est pas réalisable pour le moment et pour plusieurs années certainement, donc ce n'est pas raisonnable de voter ce crédit maintenant.

Il explique la situation en lisant une partie de la lettre recommandée envoyée le 23 octobre 2021 et les nombreuses négociations et explications données ces derniers temps et dernières années.

« Concerne: Pont Bois-Coinchies, rue du Temple et autre. Mesdames, Monsieur les Conseillers communaux. Comme discuté avec Mme Marlène Lanthemann, je vous mets par écrit ce qu'on a dit, pour qu'il reste des traces pour le futur et que ce soit une fois vraiment officiel. Voici environ 50 ans que mon père Jean-Paul Gygi et que moi-même, environ depuis 25 ans, nous rendons attentif les autorités communales de faire bien attention qu'au moment où le pont Bois-Coinchies serait remis à neuf, à ce que le tonnage et l'accessibilité soient suffisants pour les poids lourds et les convois agricoles de tous genres; pour accéder au dépôt Meublorama et à notre ferme du Merdasson et autre, afin de limiter sérieusement le passage de ces véhicules à travers la rue du Temple, centre du village de Bôle.

Il siège depuis 34 ans au Conseil général de Bôle et ensuite de Milvignes, mon père avant moi avait siégé au Conseil général de Bôle. Nous avons toujours suivi les dossiers et surtout les dossiers techniques. Nos conseils ont parfois été pris en compte, mais souvent pas assez. La vision d'avenir a rarement été une préoccupation des autorités communales successives comme on dit dans le monde réel et simple, « cause toujours tu m'intéresses », c'est en grande partie à cause de cela que j'ai quitté la Commission technique, car j'avais de plus en plus l'impression de perdre mon temps.

Maintenant les deux ponts CFF de Bôle sont refaits on ne peut que constater de graves manquements. Le projet de refaire la totalité des infrastructures souterraines et de faire une vraie zone 20km/h digne de ce nom à la rue du Temple a débuté, ce qui est indispensable et un beau projet pour notre village.

Pour ces travaux, il est indispensable d'éliminer la très grande partie du trafic de transit et surtout le trafic lourd pendant au minimum la durée des travaux et plus tard aussi si possible. En l'état actuel il est impossible d'y parvenir, car le pont tout neuf de Bois-Coinchies à son accès côté Boudry complètement loupé et le pont de la rue des Croix a été fait seulement avec un tonnage maximum de 3,5 tonnes. Donc le projet tombe à l'eau ? »

La suite de deux pages vous sera épargnée.

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Le pont Bois-Coinchies est entièrement sur le territoire de la commune de Boudry et lorsqu'une demande de crédit et un rapport pour la réfection du pont Bois-Coinchies a été présenté à votre Autorité, il s'agissait d'une demande commune de crédit entre la Commune de Boudry et celle de Milvignes. Le tonnage a été revu puisque le pont actuel supporte une charge de 40 tonnes, contrairement à ce qui était précédemment annoncé. Au niveau du gabarit, une convention avait été signée entre M. Gygi et les deux communes, mentionnant un certain nombre de véhicules de gros gabarit (moissonneuse-batteuse) et qui ne passeraient pas le pont. Il n'a jamais été question de faire passer des camions semi-remorques. La possibilité de créer une voie verte à côté du pont a été étudiée pour sécuriser le passage de la mobilité douce et des piétons. Hors la commune de Boudry a refusé, car elle estimait que c'était à la commune de Milvignes

de prendre en charge les surcoûts (environ CHF 500'000.-). Le législatif de Milvignes a refusé cette proposition. Le rapport accepté par les deux législatifs était clair sur les gabarits possibles pour le passage du pont de Bois-Choinchiez. Il était connu depuis le départ que les gros véhicules allaient devoir continuer de passer par la (future) zone 20 du centre du village de Bôle.

Pour ce qui est de la demande de crédit examinée ce soir, dès le début des entretiens avec le bureau d'ingénieur, il a été demandé de prendre contact avec M. Gygi afin de tenir compte du gabarit de ses véhicules afin que les aménagements qui sont proposés ce soir dans le rapport tiennent compte du gabarit de tous ses véhicules.

Pendant la phase de travaux, comme dans tous les gros chantiers entrepris par la commune, il est nécessaire de « jongler » et très souvent le chef de projet entretient de bonnes relations avec les riverains (commerçants, habitants, etc.). Pour M. Gygi, ces travaux demanderont certes une organisation différente de celle qu'il a actuellement puisqu'il faudra informer l'entreprise du passage des gros véhicules quelques heures avant, afin que cette dernière installe des plaques de chantier pour permettre au véhicule de passer. La vie de M. Gygi, mais également d'autres personnes, tels les commerçants, les livreurs, les déménageurs, etc. va changer. Les chantiers demandent des adaptations pour que cela se passe le mieux possible. Ce n'est pas une situation idéale, mais la commune sera vigilante pour que les travaux se passent le mieux possible avec l'entreprise qui sera choisie pour les travaux.

M. Robert GYGI (PVL) à titre personnel. Il confirme les discussions avec le bureau d'ingénieur et la commune. Cependant, il affirme que les ingénieurs ne comprennent pas l'implication du trafic lourd pour une ferme ou pour Meublorama. De plus, on ne tient pas compte du passage très régulier de camions-remorques. Il est en effet difficile de prévoir à l'avance le passage du marchand de bétail par exemple. En période de récoltes, il y a de très nombreux passages de véhicules agricoles lourds ce qui risque de bloquer les travaux. Il y aura d'énormes problèmes.

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Malgré toutes les difficultés, il ne faut pas renoncer à refaire les infrastructures souterraines. C'est indispensable et on fera au mieux.

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Pour répondre à la question sur l'étanchéité des façades, la Commission technique a eu l'opportunité d'examiner une note technique (page 17) qui explique très clairement qu'il y aura un système, contre la façade, de bloc racine et d'étanchéité de la fosse du côté de la façade et en dessous, un drain. Donc toutes les eaux de surface vont effectivement s'écouler en direction de la végétation, pour l'hydrater, mais le surplus d'eau partira dans le drain qui sera ensuite orienté vers le système d'évacuation des eaux claires. Tout est fait pour éviter normalement les infiltrations en surface.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 28 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion, article par article, sur l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'350'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue du Temple à Bôle et sa requalification avec un aménagement de surface de qualité « vieux village ».

Soumis au vote, l'arrêté est accepté avec 28 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions.

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général de Commune (RGC) concernant la modification de l'article 61 RGC

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

Mme Sarah PLATZ pour le groupe socialiste. Le rapport relatif à la modification du Règlement général de Commune concernant la modification de l'article 61 RGC a été approuvé à une large majorité.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Le sujet n'a pas été débattu longuement. Il apparaît opportun d'adapter le RGC afin que les autorités puissent se préparer à répondre aux interpellations. D'autant plus que les interpellations ne sont pas liées aux objets et que se préparer un peu à l'avance est important. Les 36 heures proposées semblent tout à fait opportunes. Le groupe PVL va accepter l'arrêté proposé à l'unanimité.

M. Alexandre SEILER pour le groupe PLR. Ce sujet n'a pas été débattu longtemps, partant du principe que cette modification sera acceptée par le groupe à l'unanimité.

M. Alexandre SEILER (PLR), à titre personnel. Il propose un amendement pour des questions de technologie. Article 61, alinéa 2: L'interpellation doit être déposée par écrit. Le terme « écrit » lui semble trop limitatif et il souhaiterait le formuler de la manière suivante: l'interpellation doit être adressée à la Chancellerie, ce qui permet de la transmettre par courriel par exemple et non pas forcément uniquement de déposer une lettre manuscrite à la Chancellerie.

Mme Elsa SCHWARZER pour le groupe Les Verts. Les Verts approuvent ce rapport à l'unanimité, mais demandent un amendement afin d'en améliorer la compréhension. Pour éviter que les « 36 heures » soient sujettes à interprétation, il propose que les interpellations soient déposées jusqu'à 8h00 du matin, la veille du Conseil général.

M. Louis GODET (PVL) à titre personnel. Il remarque que « par écrit » comprend également les courriels et 36h00 implique que l'interpellation soit déposée le jour avant le Conseil général. La Chancellerie ne va pas refuser une interpellation, car cette dernière à quelques minutes de retard. Il lui semble que l'on chipote sur les termes et il préfère que la formulation soit simple.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet le 1^{er} amendement au vote « L'interpellation doit être adressée à la Chancellerie au plus tard 36 heures avant la séance du Conseil général »

Soumis au vote, le 1^{er} amendement est accepté par 32 voix pour et 2 voix contre.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet le 2^{ème} amendement au vote « L'interpellation doit être adressée à la Chancellerie au plus tard à 8h00 la veille avant la séance du Conseil général »

M. Philippe EGLI (PS), à titre personnel. Il propose un sous-amendement et de retenir 9h00 (au lieu de 8h00). En effet, la Chancellerie ouvre à 8h30 et il peut encore y avoir des personnes qui déposent leurs interpellations en personne à la Chancellerie.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet le sous-amendement au vote : « L'interpellation doit être adressée à la Chancellerie au plus tard à 9h00 la veille avant la séance du Conseil général »

Mme Elsa SCHWARZER pour le groupe Les Verts. Après le sous-amendement proposé par M. Philippe EGLI, elle retire son amendement (de « 8h00 »).

M. Philippe EGLI (PS) rappelle qu'un sous-amendement doit être voté avant un amendement.

M. Jean-Marc PESSINA (président) rappelle que le premier amendement a été accepté et il reste à se positionner par rapport au 2^{ème} amendement « au plus tard à 9h00 la veille avant la séance du Conseil général »

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet au vote l'amendement suivant : « L'interpellation doit être adressée à la Chancellerie au plus tard à 9h00 la veille avant la séance du Conseil général ».

Soumise au vote, le 2^{ème} amendement est accepté par 18 voix pour et 16 voix contre.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion, article par article, sur l'arrêté relatif à la modification du Règlement général de Commune (RGC) concernant la modification de l'article 61 RGC.

Soumis au vote, l'arrêté amendé est accepté à l'unanimité.

14. Interpellations et questions

Interpellation:

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole à M. Philippe EGLI pour le développement de son interpellation.

M. Philippe EGLI (PS) à titre personnel. Sur le haut de la rue du Lac à Bôle, les travaux d'assainissement du mur longeant la route cantonale ont conduit à un résultat très appréciable, laissant apparaître la pierre naturelle. Mais ils ont à nouveau suscité le questionnement d'un entrepreneur domicilié dans notre commune. Celui-ci avait écrit plusieurs fois au Conseil communal pour rappeler l'existence de son entreprise et signaler son intérêt pour l'exécution de travaux pour la collectivité, sans jamais avoir reçu de réponse. Par ailleurs, on retrouve presque toujours les mêmes entreprises sur nos chantiers communaux ; je ne vais pas les citer.

Cela m'amène à poser deux questions au Conseil communal :

1. Pour la réfection du mur précité, y a-t-il eu au minimum trois offres, comme prescrit par le Règlement général lorsque l'on est au-dessous du seuil des marchés publics ?
2. À moins de contraintes spécifiques, le Conseil communal peut-il envisager, pour toute commande ou tous travaux, à solliciter les entreprises locales ?

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Pour la réfection du mur précité, nous avons en effet fait appel à trois entreprises, même si aucun règlement ne nous y oblige. Le Conseil communal avait établi cette règle dès le début de Milvignes, mais sans y être contraint.

Pour toute demande de devis, nous nous adressons toujours en premier lieu aux entreprises locales.

Je me permettrai de m'approcher de l'interpellateur pour connaître le nom de l'entreprise qui n'a reçu aucune réponse de la commune, car je considère ce fait comme inacceptable.

M. Jean-Marc PESSINA (président) demande si l'interpellateur est satisfait de la réponse ?

M. Philippe EGLI (PS) répond par l'affirmative.

15. Communications du Conseil communal

Fusion

M. Philippe Du Pasquier, conseiller communal. Une séance d'information et de lancement des séances des groupes de travail (GT) Prestations a eu lieu le 16 novembre, séance animée par BDO. L'objectif est de définir les prestations envisagées pour la commune fusionnée. Les premières séances ont eu lieu la semaine passée.

Les GT Prestations se composent des Conseillers communaux, des chefs de service ou collaborateurs communaux et un membre du Conseil général par commune.

Les représentants de Milvignes dans les GT Prestations sont : Gregory JAQUET (PS), David BUGNON (Les Verts), Robert GYGI (PVL), Gemma SPACIO et Stéphane BONDALLAZ pour le PLR.

Lors de la dernière séance du COPIL les points suivants ont été discutés :

- Communication :
 - Site internet www.fusion-bcm.ch .
 - Page FB, merci de la visiter de « liker » et de contribuer ainsi à une augmentation de la visibilité de cette page.
 - Sondage : participez et encouragez les gens à participer ! Ouvert fin année et non limité au 16.12. Déjà plus de 800 personnes ont participé, très positif. Passer par le site internet pour accéder au sondage.
 - Cafés participatifs

Celui de Milvignes aura lieu le mardi 31 janvier à 19h, avec inscription pour des raisons d'organisation. Foyer théâtre. Merci de réserver la date.

- Sondage personnel : infos en retour données au COPIL
- Finances :
Rencontre du Conseil communal le 11 janvier avec les consultants finances de BDO. Les chiffres des 5 dernières années ont été transmis pour analyse et consolidation dans le but d'avoir une image du passé de la commune fusionnée. Ensuite, début 2023, le travail sur la planification à 5 ans pour la commune fusionnée.
- Divers :
Nom, Armoiries en haut de la liste des points à traiter.

M. DuPASQUIER rappelle qu'il reste à disposition en tout temps pour des questions ou des remarques sur le processus de fusion.

PAL (plan d'aménagement local)

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Après un travail intense, les Commissions sont arrivées le 5 décembre au bout d'une grosse partie de leur pensum puisqu'il s'agissait d'une séance de restitution de la part des consultants pour répondre à tous les commentaires, questions, corrections qui avaient été soumis par les Commissions. Cette séance commune Commission d'urbanisme et Commission PAL a validé la première version finale du projet de révision, c'est-à-dire le plan et le règlement.

Lors de la séance du Comité Technique COTEC (=Copil) avant-hier mardi il a été discuté des points suivants :

- Calendrier 2023 :
 - Janvier : Fin de travaux de révision avec les consultants
 - Début février : Présentation et validation par le Conseil communal durant la première moitié de février
 - Courant mars Présentation population avec affichage des plans
 - Séance un samedi matin – en cours organisation
 - Séance de suivi, en fin de journée, 17h00-20h00, ou 18h00-21h00 avec la présence de collaborateurs de la Commune pour répondre aux questions
 - Fin mars : Envoi au SAT

Nous tenons le planning prévu et en sommes particulièrement satisfaits.

Bons d'achat 10.-

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal Les bons d'achat distribués par la commune à toute la population lors de la crise Covid en 2020 ont rencontré un franc succès. Le système d'utilisation des bons ayant fait ses preuves, la Commune de Milvignes a décidé de poursuivre sur cette lancée avec la vente de bons par internet.

La Commune de Milvignes propose la vente de bons d'achat de CHF 10.- à utiliser dans les commerces locaux participant à l'action. Cette offre permettra à tous les intéressés de soutenir le commerce de proximité dans les villages d'Auvernier, Bôle et Colombier.

L'Association des Commerçants de Colombier lance en parallèle une même action de vente de bons de CHF 10.- valables uniquement dans les commerces membres de l'association.

La Commune de Milvignes vous recommande de penser à ces bons pour vos cadeaux d'anniversaire ou de fin d'année.

Rue du Château

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Comme vous avez pu le lire dans la presse, la rue du Château a été rouverte à la circulation en sens unique. Le 4 avril 2022, le Conseil communal invitait les commerçants et habitants de la rue du Château à une séance publique pour leur exposer un projet de réaménagement de celle-ci. La volonté des Autorités était d'y instaurer une « vraie » zone de rencontre et faisait suite à l'étude de mobilité que le Conseil communal avait initié.

Un bilan a été fait lors d'une deuxième rencontre le 23 novembre dernier et il en est ressorti que, pour la majorité des présents, la rue était beaucoup plus calme qu'auparavant, mais que pour les commerçants, cette situation avait provoqué une baisse de fréquentation de leurs commerces et pour certains, une baisse sensible de leur chiffre d'affaires.

Le Conseil communal a débattu sur la synthèse de cette soirée et a décidé de rouvrir l'impasse, de mettre sur pied des ateliers participatifs dans le cadre des futurs travaux de la rue du Château, comme cela a été fait à Bôle notamment.

Un communiqué de presse a été rédigé et envoyé aux médias, par ailleurs présents à la deuxième séance publique. Si le contenu des articles parus n'appelle pas de commentaires particuliers, le Conseil communal a réagi auprès d'Arcinfo au sujet du titre choisi qui, certes, interpelle, mais qui ne reflète pas la réalité. En effet, le Conseil communal n'a pas **plié** devant les commerçants, mais les a entendus, a entendu leurs inquiétudes et est allé dans leur sens.

Vente et dissolutions de SITEBCO par la Grande-Béroche et Boudry

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Pour ne pas influencer le vote, cette information est transmise en fin de séance. Les Conseils généraux de la Grande-Béroche et de Boudry ont voté la vente et la dissolution de SITEBCO. Cortaillod vote ce soir, en même temps que Milvignes.

Calendrier politique sur ECHO

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Le calendrier politique est disponible sur ECHO. Ce calendrier regroupe les dates de l'ensemble des séances du Conseil général et des Commissions dont les dates sont déjà connues. Le Conseil communal rend attentif que des mises à jour seront effectuées tout au long de l'année parce que certaines Commissions agendent les séances une fois à l'autre.

Le Conseil communal vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023 et vous invitera à un apéritif en fin de séance.

16. Divers

M. Louis GODET (PVL), à titre personnel. Il annonce la découverte d'un menhir de trois tonnes cette semaine à la rue des Abbesses à Auvernier lors de fouilles pour des chauffages géothermiques. Cette découverte a été certifiée par l'archéologue cantonal. Ce menhir est situé hors zone archéologique, soit à 20 mètres en dessus du niveau du lac. Il s'agit d'une découverte intéressante. Pour l'instant des mensurations du menhir ont été effectuées et il a été remis « au chaud » en attendant le sort qu'il lui sera réservé. L'âge du menhir est estimé entre 5'000 et 7'000 ans.

Le président clôt la séance, la parole n'étant plus demandée.

La séance est levée à 21h55

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président :

Le secrétaire :

J.-M. Pessina

D. Etter